

SEANCE	18 juin 2010 CG-2-2456
Direction des Routes et des Transports	Unité Mobilités Douces

APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOURUTES ET VOIES VERTES ET MODIFICATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE CIRCULATIONS DOUCES

1997 : adoption d'un premier schéma directeur d'itinéraires cyclables le long des routes départementales.

2004 : adoption d'un programme « circulations douces ».

2006 : politique départementale en faveur du développement des circulations douces, pour favoriser l'éco-mobilité, contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le département, à un meilleur respect de l'environnement et à une meilleure hygiène de vie.

UNE POLITIQUE ORIENTEE AUTOUR DE 5 AXES

1. Poursuivre le développement d'aménagements, sur les routes départementales hors agglomération.
2. Aider et accompagner les communes et intercommunalités dans la mise en place de politique de déplacements.
3. Promouvoir les circulations douces auprès des collectivités des Yvelines.
4. Promouvoir les circulations douces auprès du grand public et notamment des collégiens.
5. Lancement d'un Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes (SDVVV), en cohérence avec les schémas nationaux et régionaux.

LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES VELOURUTES ET VOIES VERTES : ITINERAIRES

Voies vertes : aménagements en site propre (routes forestières, chemins de halage, berges...) réservés aux déplacements non motorisés.

Véloroutes : itinéraires pour cyclistes reliant les régions entre elles et traversant les agglomérations, empruntant les voies sécurisées pour cyclistes.

Le **Schéma national** des véloroutes et voies vertes intégrera pour le territoire des Yvelines de nouveaux itinéraires : Londres - Paris, qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, Paris - Rouen qui suit toute la vallée de Seine dans les Yvelines et Paris - Chartres - Mont Saint Michel, par la vallée de Chevreuse, Rambouillet et Saint-Hilarion.

Le **Schéma Départemental** Véloroutes Voies Vertes a défini un réseau armature :

- Véloroute de la Vallée de Seine, depuis Chatou jusqu'à Limetz-Villez.
- Véloroute Conflans - Versailles – Rambouillet.
- Véloroute Mantes-la-Jolie - Houdan - Saint-Arnoult en Yvelines.
- Véloroute Houdan - Pays de Montfort – Versailles.

Deux grands territoires stratégiques, la Seine-Aval et l'axe Vélizy -Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, appellent des réponses ambitieuses pour créer les conditions de leur développement accéléré dans le contexte des **Opérations d'intérêt national** (OIN) Seine-Aval et Paris – Saclay et **dans la perspective de la réalisation du Grand Paris**.

ROLE DU DEPARTEMENT

Le Département assurera la promotion du Schéma Départemental et pourra **accompagner financièrement les collectivités dans la réalisation des aménagements de véloroutes et de voies vertes**.

Le Département assurera le jalonnement, l'implantation et l'entretien des relais Info Service (panneaux d'information installés tous les 5 km en moyenne, le long des itinéraires).

Le coût total de la réalisation des aménagements du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes est estimé à 90M€ HT pour les travaux de la phase 1 (réalisation de 5 ouvrages de franchissement, dont la liaison entre Andrésey et Conflans Ste Honorine), et à 15 millions d'euros HT pour la phase 2 (94 km d'itinéraires supplémentaires).